

Plus tard, M. Gaillard devint le représentant ou procureur de M. Berthelot, comte de Saint-Laurent, propriétaire et seigneur de l'île d'Orléans. C'est lui qui eut tous les ennuis des démêlés de M. Berthelot avec madame de La Forest, une plaideuse avisée et très intelligente. Le contrat de vente de l'île d'Orléans par M. Berthelot à madame de La Forest avait été mal conçu. La faute n'en était pas à M. Gaillard, puisqu'il n'avait pas voulu traiter avec elle. Madame de La Forest se rendit en France et c'est là que l'acte de vente fut rédigé sous les yeux de M. Berthelot lui-même. M. Gaillard avait donc à sortir d'une fausse situation dont il n'était pas l'auteur. Il ne s'en tira pas trop mal.

En 1707, Alexandre Leneuf de Beaubassin, fils d'un ancien gouverneur de l'Acadie, qui s'était maintes fois distingué comme marin et soldat, avait obtenu des lettres de marque. Il voulait courir sus à l'Anglais qui faisait tant de mal à l'Acadie. Leneuf de Beaubassin était pauvre et il lui fallait une assez forte somme pour acheter un navire, le gréer et lui donner un équipage. Il se rendit à Québec et intéressa MM. Gaillard et Joseph Riverin à son projet.

Le 6 mai 1707, MM. Leneuf de Beaubassin, Riverin et Gaillard formaient une société pour faire leur armement.

M. Gaillard s'engageait à fournir les vivres nécessaires pour nourrir l'équipage de cent hommes, les ustensiles requis, etc., etc.

M. Riverin s'engageait à fournir la frégate la *Notre-Dame de Victoire*, qu'il venait de construire, navire de 90 tonneaux, armé de six canons de fer, etc., etc.

De son côté, M. Leneuf de Beaubassin prenait le commandement de la frégate en qualité de capitaine et de commandant. Il promettait d'agir "en honnête homme pour le bien et la réussite de l'armement".

Les gains et profits devaient être divisés comme suit : un quart pour le sieur Riverin. Les trois autres quarts devaient être partagés entre le sieur Gaillard et M. Leneuf de Beaubassin et son équipage (1).

---

(1) Acte de Chambalon, notaire à Québec, 6 mai 1707.